

Le Conseil constitutionnel proclame Emmanuel Macron élu président de la République

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 1 heure,

Mis à jour il y a 22 minutes



00:00/02:02

Emmanuel Macron a recueilli la majorité absolue des suffrages, 58,55%, dimanche lors du second tour de l'élection présidentielle, a confirmé le Conseil constitutionnel.

Le président du Conseil constitutionnel, Laurent Fabius, a proclamé mercredi 27 avril Emmanuel Macron président de la République pour avoir recueilli la majorité absolue des suffrages, 58,55%, dimanche lors du second tour de l'élection présidentielle.

«*Le Conseil constitutionnel a procédé aux opérations de recensement et de contrôle*», a indiqué Laurent Fabius, en faisant état d'«*irrégularités*» constatées dans 48 bureaux de vote, conduisant les Sages à annuler 20.594 suffrages, soit 0,06% des suffrages exprimés. «*Dans l'ensemble, les règles du processus électoral ont été respectées*», a estimé le président du Conseil.

Taux d'abstention de 28,01%

Sur un total de 48.752.339 électeurs inscrits, 35.096.478 ont voté, soit un taux d'abstention de 28,01%, le deuxième plus important sous la Vè République lors d'un second tour d'élection présidentielle. Le Conseil constitutionnel a recensé 2.333.904 bulletins blancs, réduisant le nombre de suffrages exprimés à 32.057.325.

Parmi ceux-ci, 18.768.639 se sont portés sur Emmanuel Macron (58,55%), contre 13.288.686 pour Marine Le Pen (41,45%). «*Emmanuel Macron ayant recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés, le Conseil constitutionnel, en ce 27 avril 2022, proclame Monsieur Emmanuel Macron élu président de la République*», a annoncé Laurent Fabius, en indiquant que le mandat du nouvel élu «*débutera à compter du 14 mai 2022 à 0H00*».

À VOIR AUSSI – Législatives: comment les Républicains jouent leur survie face à Macron